

Nouvelles du conseil du 3 octobre 2022

Energie : à l'étude

La Municipalité a reçu tout récemment des recommandations en matière d'économies d'énergie concernant les bâtiments communaux, émanant du Gouvernement cantonal bernois et plus précisément de son Etat-major « spécial pénurie d'énergie ». Le Conseil municipal a décidé de plancher sur ce document durant une séance supplémentaire qu'il a agendée le 24 octobre prochain. Les élus informeront ensuite la population quant à la ligne de conduite adoptée par leurs autorités face à cette situation très particulière.

Travaux au stand

Au stand de tir de La Vignerole, deux des stores d'obscurcissement sont aujourd'hui en très mauvais état. Après plus de trois décennies de bons services, ces aménagements seront réparés avant l'hiver. Le Conseil municipal a débloqué lundi pour cet objet un crédit d'un peu plus de 5000 francs et mandaté une entreprise spécialisée de la région.

Merci à tous !

Les autorités locales adressent leurs chaleureux remerciements à la Ceass (commission d'embellissement et d'animation) et aux nombreux bénévoles qui ont permis le gros succès de la récente Balade gourmande 2022, laquelle a attiré plus de 350 participants. Voilà une bien belle carte de visite pour notre commune, qui a bénéficié à cette occasion de conditions météorologiques idéales.

Cantine du terrain de sports : le Législatif décidera

Rappelons que la cantine du terrain de sport, anciennement en mains du Football-Club, appartient à la Municipalité. Or ce bâtiment de bois a subi l'année dernière de sérieux dommages extérieurs, conséquemment aux intempéries estivales. La situation s'est aggravée encore avec une fuite d'eau, qui a causé récemment de gros dégâts à l'intérieur. Les assurances concernées par ces deux sinistres ayant



Cet immeuble a bien besoin de soins. Il est actuellement inutilisable

statué quant à leur participation financière, le Conseil municipal a décidé de mettre au net un projet de réparations et de rénovation, qui concerne aussi bien l'enveloppe externe que les aménagements intérieurs du local aujourd'hui complètement inutilisable. Dépassant la compétence de l'Exécutif, le crédit global nécessaire sera soumis à l'Assemblée municipale du 5 décembre prochain. Des détails, concernant les travaux et aménagements prévus, seront évidemment publiés en temps voulu dans ces colonnes. Les modalités d'utilisation de ces locaux seront étudiées après la réalisation de cette remise en état des lieux.